



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AIKIDO
AIKIBUDO & ASSOCIÉES

LA FORMATION au CQP MAM

PROCÉDURE

1	• Remplir le dossier d'inscription et de positionnement à la formation et fournir les justificatifs demandés dans le formulaire.
2	• Réalisation d'un entretien de positionnement pour faire le point sur votre parcours, vos expériences et définir un plan de formation individualisé. Plusieurs parcours sont possibles. (Se référer au tableau ci-dessous).
3	• Réalisation d'un contrat de formation professionnelle entre le stagiaire et la FFAAA par le siège de la fédération, précisant les stages de formation définis lors de l'entretien de positionnement.
4	• Réalisation des stages de formation définis par le contrat de formation professionnelle.
5	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription et règlement des frais d'examen de 200 €, au plus tard deux mois avant la date de celui-ci, à renvoyer au siège de la Fédération. • Envoi du rapport d'expérience ou de stage au format électronique (pdf) à formation@aikido.com.fr
6	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation à l'examen avec deux exemplaires papier du rapport d'expérience ou de stage. • Une session de rattrapage sera organisée pour les candidats n'ayant pas réussi les épreuves, un mois après l'examen.
7	• Validation des résultats émis par le jury d'examen, lors du jury plénier de la CPNEF Sport, seule instance habilitée à certifier les candidats reçus aux examens.
8	• Notification des résultats de l'examen par courrier.
9	• Envoi du certificat aux récipiendaires.

LES DIFFÉRENTS PARCOURS POSSIBLES

Cas A	<p>La formation complète soit 195 h de formations réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 h d'entretien de positionnement (réalisé en amont comme évoqué précédemment), - 150 h de formation en centre, - 40 h de stage tutoré ou mise en situation pédagogique, - Réalisation d'un rapport d'expérience.
Cas B	<p>La formation partielle : Allègement possible jusqu'à 80h de formation en centre (Selon vos expériences, diplômes et définis lors de l'entretien de positionnement après envoi de la fiche d'inscription)</p> <p>Restant au minimum 115 h de formations réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 h d'entretien de positionnement (réalisé en amont comme évoqué précédemment), - 70 h de formation en organisme de formation, - 40 h de stage tutoré ou mise en situation pédagogique, - Réalisation d'un rapport d'expérience.
Cas C	<p>Allègement total de la formation et du stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la formation en centre. <p>Restant à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 h d'entretien de positionnement (réalisé en amont comme évoqué précédemment), - Réalisation du stage tutoré ou mise en situation pédagogique de 40h, - Réalisation d'un rapport d'expérience.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AIKIDO
AIKIBUDO & ASSOCIÉES